

GE_GERICHTE A/3772/2010 vom 10. März 2011

GE Cour de justice, 2011-03-10, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_3772_2010

FR: GE_GERICHTE A/3772/2010 du 10 mars 2011

IT: GE_GERICHTE A/3772/2010 del 10 marzo 2011

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 10.03.2011
A/3772/2010

A/3772/2010 ATAS/244/2011 du 10.03.2011 (AI) , RETIRE RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/3772/2010 ATAS/244/2011 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales 3ème Chambre Arrêt du 10 mars 2011 En la cause FONDS DE PREVOYANCE DU CREDIT AGRICOLE (SUISSE) SA, sis chemin de Bérée 46-48, case postale, 1010 Lausanne recourant contre OFFICE DE L'ASSURANCE-INVALIDITE DU CANTON DE GENEVE, sis rue de Lyon 97, case postale 425, 1211 Genève 13 intimé Vu la décision de l'OFFICE DE L'ASSURANCE-INVALIDITE DU CANTON DE GENEVE (ci-après l'OAI) du 13 octobre 2010 d'octroyer à Madame A_____ une demi-rente d'invalidité à compter du 1 er avril 2010; Vu "l'opposition" formée à cette décision le 19 octobre 2010 par le FONDS DE PREVOYANCE DU CREDIT AGRICOLE (SUISSE) SA auprès de l'OAI et transmise par ce dernier au Tribunal cantonal des assurances sociales comme valant recours et objet de sa compétence; Vu la décision de renonciation à la rente rendue le 1 er février 2011 par l'OAI suite à une demande formée par l'assurée en date du 13 octobre 2010; Vu le courrier du recourant du 9 février 2011 annonçant que dans ces conditions, 'il "levait son opposition"; Vu l'entrée en force de la décision du 1 er février 2011; Attendu qu'il convient de prendre acte du retrait du recours et de rayer la cause du rôle. PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : Prend acte du retrait du recours. Raye la cause du rôle. La greffière Marie-Catherine SECHAUD La Présidente : Karine STECK Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties ainsi qu'à Madame A_____ par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.